

## SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION TUNISIENNE (S. A.T.), Hammam-Lif

SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION TUNISIENNE (S. A.T.)  
Société anonyme tunisienne au capital de un million cent mille francs  
Siège social : à Hammam-Lif (Tunisie)  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 969*)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 9 à 13 membres, nommés pour 3 ans, propriétaires de 10 actions.  
MM. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE TUNISIE, présidente (M. E. WALTER, à Granges, Vosges, délégué).  
ANCHALD (Victor d), 2, rue Bab-el-Allouch, Tunis ; vice-président.  
DEMANGE (Victor), 3, chemin de la Justice, Épinal ; administrateur-délégué.  
BROUTY (Charles), 39, rue Reaumur.  
CHABANNE DE LA PALISSE [CHABANNES LA PALICE] (Jacques de)<sup>1</sup>, 42, avenue Jules Ferry, Tunis.  
CHARTON (Jean-Hubert), rue Lormont, Épinal.  
DOHM (Jean), rue de la Cour-Billot, Épinal ;  
MARCHAND (Charles), à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).  
TRUCHOT (Jules), à Nolay (Côte-d'Or).  
VAUCELLE (Raymond de), à Carthage (Tunisie).  
WAUMAS (William de), 1, rue Saint-Charles, Tunis.

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. DARIAN (Ernest), à Merey-Vieilley (Doubs).

Constitution et durée. — Société constituée le 21 mars 1922 pour une durée de 20 ans.

Objet. — Fabrication, achat et vente de tous produits de charcuterie, conserves et, d'une façon générale, de tous produits servant à l'alimentation et à tous autres usages domestiques, français ou coloniaux.

Capital social. — 1.100.000 francs, dont 300.000 francs d'actions de priorité cumulatives et 300.000 francs d'actions ordinaires (actions d'apport).

Année sociale. — 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Assemblée générale. — Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice : 1 voix par action ordinaire ; 1 voix par 25 actions de priorité.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale ; un dividende de 8 % brut aux actions de priorité ; le reliquat forme le premier solde sur lequel il est prélevé 8 % brut pour les actions ordinaires ; et sur ce deuxième solde : 15 % aux actions de priorité ; 10 % au conseil d'administration ; 75 % aux actions ordinaires.

---

<sup>1</sup> Jacques de Chabannes La Palice (1872-1952) : propriétaire du Domaine d'Utique et administrateur de sociétés. Voir [encadré](#).